

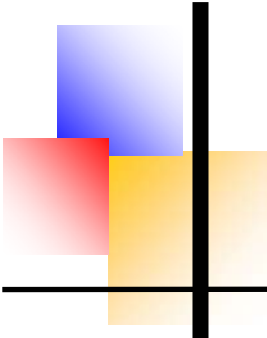
2007

**RAPPORT
ANNUEL
SUR
LE PRIX
ET
LA QUALITE
DU
SERVICE
D'ELIMINATION
DES
DECHETS
MENAGERS**



SOMMAIRE

TABLE DES MATIÈRES	PAGE 3
INTRODUCTION	PAGE 7
DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS	PAGES 8 À 9
COLLECTE SÉLECTIVE	PAGES 10 À 13
LA DÉCHETTERIE	PAGES 14 À 16
LES ENCOMBRANTS	PAGE 17
LE BOIS DE CHAUFFAGE	PAGE 17
LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL	PAGE 18
LA COMMUNICATION	PAGE 19
SYNTHÈSE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE	PAGES 20 À 21



Le présent Rapport,
Conformément aux prescriptions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au
« Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets »
a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers
du service d'élimination (collecte et traitement)
des déchets ménagers et assimilés.

INTRODUCTION

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE MONTDIDIER

La Communauté de Communes du Canton de Montdidier est un établissement public de coopération intercommunale régi par les lois du 6 février 1992 et du 12 juillet 1999.

Créée en 2001, elle regroupe 34 communes (33 communes rurales pour 5 736 habitants et la ville de Montdidier pour 6 521 habitants) sur un territoire rural où vivent 12 257 habitants (R.G.P. 1999), soit 4 517 foyers.

La compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » telle que définie dans les statuts de l'E.P.C.I. comprend l'organisation et la gestion des services de collecte, de traitement des ordures ménagères, des actions de sensibilisation au tri sélectif des déchets.

Le S.I.V.O.M., structure intercommunale qui a précédé la communauté de communes (dissout le 31.12.2000) était compétent pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. En 1998, il a construit la déchetterie de Montdidier. A sa création, la Communauté de Communes a repris ces activités et simultanément investi dans la mise en place de la collecte sélective afin, de réduire les quantités de déchets orientés vers le C.S.D.U. (centre de stockage des déchets ultimes). Puis, une opération d'incitation au compostage individuel a été lancée en 2006 pour viser le même objectif que la collecte sélective.

Ce rapport présente l'ensemble des mesures mises en place par la Communauté de Communes du Canton de Montdidier en ce qui concerne la collecte et le traitement des ordures ménagères, le tri sélectif, la déchetterie, le compostage individuel et les différentes actions de communication entreprises pour la filière « déchets ».

ORGANISATION DE LA FILIERE « DECHETS »

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers et assimilés est réfléchi par une commission « protection et mise en valeur de l'environnement » composée de 15 membres et présidée par le 3^{ème} vice président de l'E.P.C.I., monsieur Christophe TRIPLET.

Cette politique est dirigée par le vice président, C. Triplet et la directrice générale des services, C. Fromentin. Elle est mise en œuvre par une équipe technique dont le responsable de service est J.C. Sénéchal et des prestataires privés.

La communauté de communes a confié par marché à Véolia Propreté, le traitement des ordures ménagères, la collecte et le traitement des déchets issus du tri sélectif (pour le verre c'est la société Paté qui collecte) et la gestion de la déchetterie de Montdidier.

Les déchets ménagers et assimilés résiduels

ORGANISATION TECHNIQUE et COUT DU SERVICE DE COLLECTE EN REGIE

La collecte des ordures ménagères est organisée en régie au sein de la Communauté de Communes.

Y sont affectés :

5 agents titulaires de la fonction publique territoriale et 3 agents non titulaires remplaçants soit :

Le responsable du service, adjoint technique : JC Sénéchal,
3 adjoints techniques : P. Notheaux – C. Hue – S. Pierson,
1 adjoint technique non chauffeur de camion : JP Proisy
3 remplaçants : D. Patrick – C. Masson – J. Schaeffler.

Les charges de personnel se sont élevées à : 204 547 € 14

Ces personnels, pour remplir leur mission, sont équipés de vêtements de travail haute visibilité certifiés selon la norme EN471 classe II.

Ils ont coûtés 2 186 € 17 en 2007.

Deux camions sont affectés au service et équipés de bennes de collecte d'ordures ménagères.

Ils sont stationnés en déchetterie. L'entretien est assuré pour les petites interventions par le responsable du service, les réparations plus importantes sont faites par un garagiste spécialisé, le Garage DAF de Roye.

Le coût de l'entretien des 2 camions s'est élevé en 2007 à : 20 029 € 28.

Des frais divers de gestion liés au fonctionnement du service se sont élevés à 1 223 € 82.

Le coût global de la collecte des ordures ménagères est donc pour 2007 de : 277 282 € 46.

ORGANISATION TECHNIQUE et COUT DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Une fois collectées, les ordures ménagères sont déposées sur un quai de transfert au C.S.D.U. de classe II à Rollot (80500) lieu dit « la grande Forêt », géré par Véolia Propreté, à 9 kms de Montdidier. Véolia Propreté, lié à la communauté de communes par l'intermédiaire d'un marché de 6 ans (2002/2008), prend alors le relais pour le traitement.

Les déchets déposés sur le quai de transfert sont, ensuite, rechargés dans les camions du prestataire pour être acheminés vers le site de la S.E.C.O.D.E. de Sains en Amiénois.

Le coût du traitement en 2007 est de : 261 814 € 76.

Les tonnages collectés et traités représentent : 4 028 t 38.

Le coût global du service de collecte et traitement des ordures ménagères pour l'année a été de : 539 097 € 22.

(suite)

VUE GENERALE DES ASPECTS FINANCIERS :

ANNEES	COÛT COLLECTE	COÛT TRAITEMENT	TOTAL	TONNAGES COLLECTES	COÛT/ TONNE	COÛT/ HABITANT	KG/ AN/ HAB.
2005	238 803.42	235 571.13	474 374.55	4 378.72	108.34	39.63	365.84
2006	235 378.98	261 460.36	496 839.34	4 472.32	111.09	41.51	373.66
2007	277 282.46	261 814.76	539 097.22	4 028.38	133.82	45.04	336.57

PERSPECTIVES :

Afin de diminuer les tonnages de déchets ménagers acheminés en C.S.D.U., des consignes plus strictes sur le mode opératoire de collecte ont été transmises au personnel pour 2007. Un document de type post-it indiquant que le refus de collecte est la conséquence d'erreurs de tri de la part de l'administré a été fourni aux agents afin d'être apposé sur les O.M. non collectées. Pour 2008, les consignes seront plus incisives afin de permettre une baisse encore plus significative des tonnages collectés.

LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS



La collecte sélective

ORGANISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES MENAGERS, DES PAPIERS-CARTONS et DU VERRE

En 2001, la communauté de communes a équipé l'ensemble des communes de points d'apports volontaires pour le tri des recyclables secs (conteneurs de 2.5 à 3m3) divisés en trois catégories :

- le verre,
- les papiers, cartons, journaux magazines,
- le plastique, l'aluminium, l'acier.

Chaque commune rurale est équipée d'un point d'apport volontaire comprenant 3 colonnes différentes. Les communes de Rollot, Davenescourt, Piennes-Onvillers et Guerbigny, plus importantes, disposent de deux points d'apports et la ville de Montdidier de 15 points.

L'apport volontaire a été privilégié par rapport à la collecte en porte à porte car moins coûteux.

Afin d'assurer la collecte et le traitement des déchets issus de la collecte sélective, la communauté de communes a lancé un appel d'offres ouvert pour un marché divisé en 2 lots (lot n°1 : emballages ménagers – papiers cartons – Lot n°2 : le verre). L'attributaire du lot n°1 est la société Véolia Propreté et l'attributaire du lot n°2 la société Paté. Le marché est établi pour une durée de 6 ans.

EVOLUTION DES QUANTITES COLLECTEES ET QUALITE DU TRI

Une évolution des tonnages de déchets collectés en collecte sélective permet de constater une prise de conscience de son utilité par les administrés.

DÉTAIL DES QUANTITÉS COLLECTÉES EN 2007 (EN TONNES)

MATERIAUX	TONNAGES	KG/AN/HAB.
JOURNAUX/MAGAZINES	172.44	14.41
CARTON	35.97	3.01
ACIER	15.53	1.3
ALU	0.22	0.02
BOUTEILLE PLASTIQUE	47.48	3.97
BRIQUE	3.90	0.33
VERRE	495.38	41.44
REFUS DE TRI	38.18	3.19

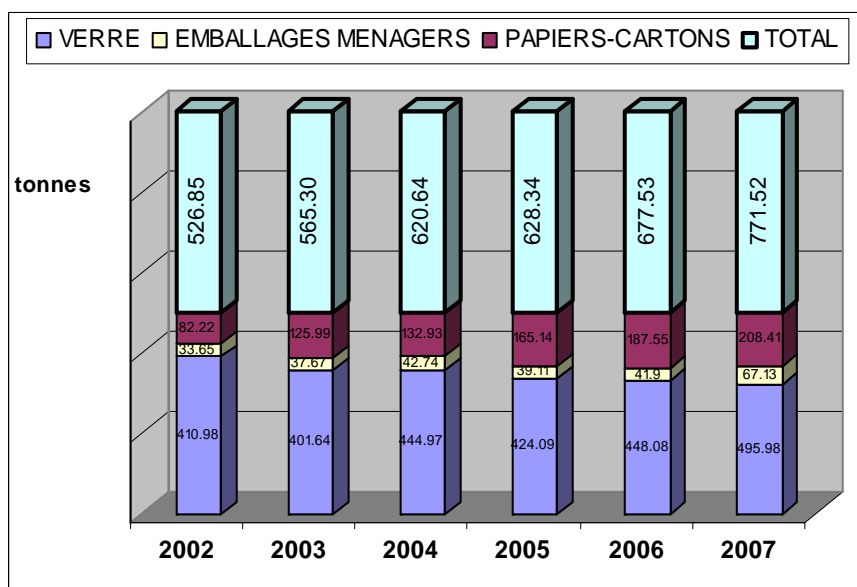
(suite)

Les tonnages de déchets issus du tri sélectif s'élevaient en 2007 à 771 T 52 soit 64.46 kg/an/hab.

En 2006, le tonnage total de déchets issus du tri sélectif était de 677 T 53 soit 56 KG 61/AN/HAB.

Si entre 2005 et 2006 la progression des tonnages collectés étaient de + 4.11 kg/an/hab., entre 2006 et 2007 elle s'élève à + 7.85 kg/an/hab. soit + 3 .74 kg/an/hab. par rapport à 2006.

Cette progression permet de constater que les différentes actions entreprises par la collectivité pour agir sur le volume des déchets enfouis portent leurs fruits et sont à poursuivre.



VUE GENERALE DES ASPECTS FINANCIERS

Entre 2006 et 2007 les coûts de collecte et de traitement des déchets ont progressés. C'est le résultat de la progression des tonnages collectés (+ 93 T 99). A cette variation, s'ajoute celle de la variation, à la hausse, des prix du nouveau marché de collecte et traitement à compter du 01.01.2007.

Cependant, les recettes provenant des soutiens Adelphe et de la valorisation des matériaux permettent de compenser encore positivement l'augmentation des dépenses de cette filière.

L'intensification des actions de communication a permis ces bons résultats. Ainsi, la signalétique, illisible et obsolète de tous les conteneurs a été remplacée, des post it « erreur de tri » ont été remis au personnel de collecte des ordures ménagères pour justifier la non collecte des sacs contenant des erreurs de tri. Le site internet de la communauté de communes a été mis en service début 2007 avec une rubrique tout spécialement dédiée à la filière déchets et au résultat du tri.

(suite)

Ces tableaux donnent une présentation plus exhaustive des dépenses et des recettes liées à la collecte sélective.

EVOLUTION DES DEPENSES DE GESTION DU TRI SELECTIF
(EN EUROS)

DEPENSES	2005	2006	2007
COLLECTE ET TRANSPORT	60 818.00	63 201.70	86 447.22
TRI ET CONDITIONNEMENT	30 081.00	34 141.26	44 262.49
TOTAL	90 899.00	97 342.96	130 709.71
TOTAL À LA TONNE	144.66	143.67	169.42
TOTAL PAR HABITANT	7.59	8.13	10.92

EVOLUTION DES RECETTES POUR LES DECHETS
ISSUS DU TRI SELECTIF
(EN EUROS)

RECETTES	2005	2006	2007
ADELPHÉ	20 378.17	42 005.04	69 739.50
FILIERES	23 437.90	29 557.99	37 512.31
TOTAL	43 816.07	71 563.03	107 251.81
TOTAL PAR HABITANT	3.66	5.97	8.96

PERSPECTIVES :

En 2008, les actions de communication seront intensifiées. Le journal distribué deux fois par an remporte un vif succès auprès des administrés qui souvent rapportent y trouver de judicieux conseils. Le mémento du tri, véritable outil de rappel des consignes et de l'organisation de la filière sera adressé à l'ensemble des administrés. Les actions de sensibilisation en milieu scolaire se poursuivront ainsi que l'organisation d'un stand dédié au compostage lors de la foire du lundi de Pâques à Montdidier.

Des consignes plus strictes de refus de collecte d'ordures ménagères non triées seront données au personnel du service de collecte.

IMAGES



LA DECHETTERIE

ORGANISATION GENERALE ET TECHNIQUE

En janvier 1998, la déchetterie communautaire, située à Montdidier, route d'Etelfay ouvre ses portes. Sa gestion a été confiée par marché à Véolia Propreté. Ce contrat est établi pour une durée de 5 ans et expire le 31.12.2008. Les particuliers peuvent y déposer leurs déchets tous les jours de la semaine selon un planning d'ouverture défini. Les professionnels sont acceptés également à raison de 2m3 de déchets hebdomadaires. Les papiers-cartons, déchets verts, ferrailles, gravats, tout venant, le bois, les pneus et des déchets ménagers spéciaux y sont acceptés.

Nombre de visiteurs en 2007 : 23 153 (+ 2 858 par rapport à 2006).

Les habitants des communes d'Erches et Andechy étant les plus éloignés de la déchetterie communautaire, il est plus aisé, pour ceux qui le souhaitent de se rendre à la déchetterie de Roye. A cette fin, une convention a été signée entre la communauté de communes et le S.I.V.O.M. de Roye pour autoriser l'accès des administrés des 2 communes concernées. Les déchets sont stockés dans des bennes de 15 ou 30 m3. Un local est spécialement réservé aux déchets ménagers spéciaux (acides, bases, solvants, produits pâteux, produits phytosanitaires, néons, aérosols, produits comburants et emballages souillés). Ces bennes sont transportées à l'aide de camions 19 t. ou 26 t. pour les gravats.

Lieux de traitement des déchets :

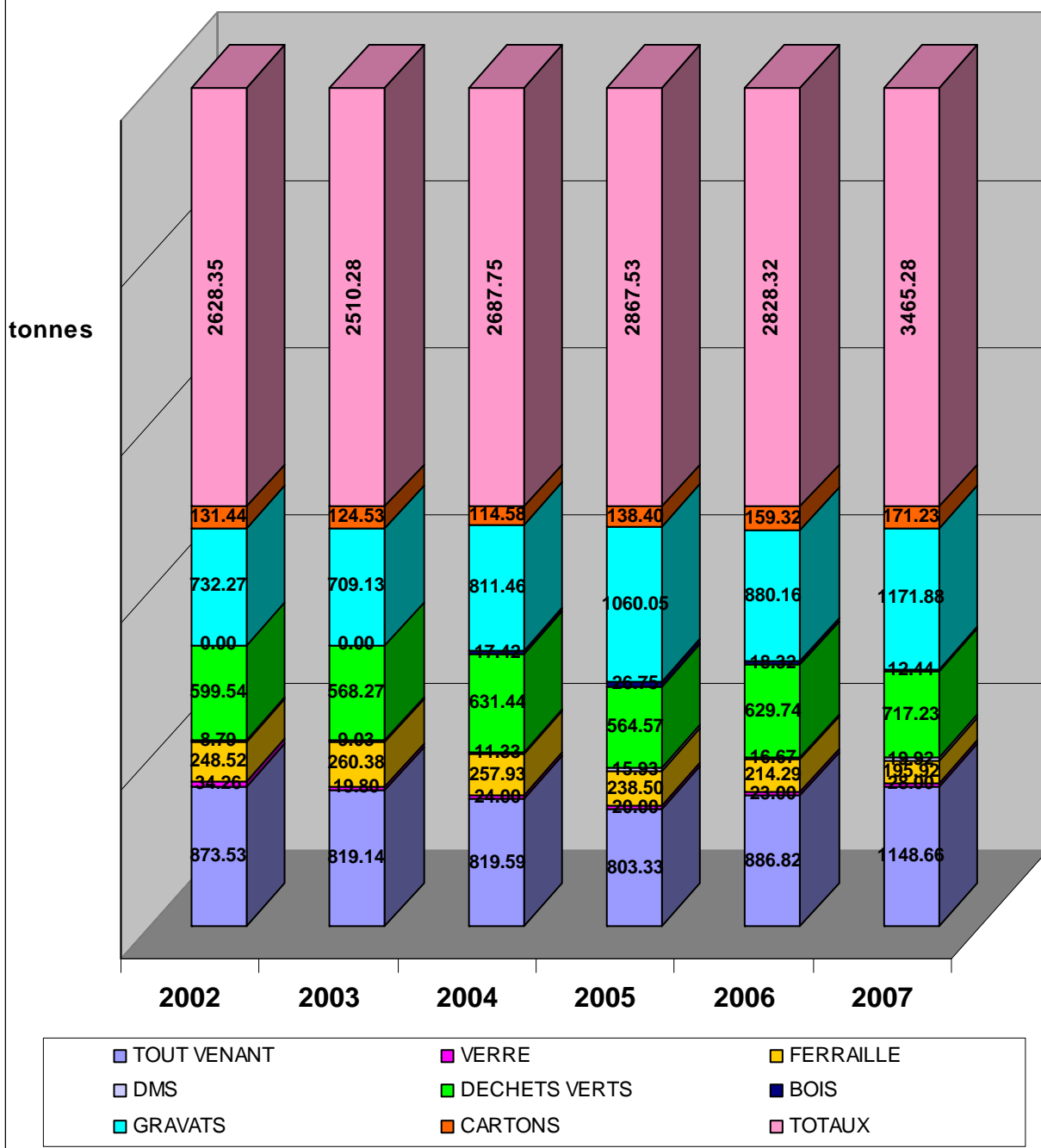
Papiers-cartons : centre de tri Véolia Propreté Amiens,
 Ferraille : Ets Brion à Clairoix,
 Encombrants : SECODE à Sains en Amiénois,
 Gravats : C.S.D.U. de Rollot,
 Déchets verts : plate forme de compostage de Rollot,
 Bois : route de Piennes à Montdidier,
 Pneumatiques : Deltagomme à Noyon ou Norvalo à Dompierre,
 Verre : B.S.N. Reims,
 Journaux magazines : centre de tri Véolia Amiens,
 Batteries : SAR Amiens,
 DMS : vers les différentes filières spécialisées.

Détail des quantités Collectés en 2007

DECHETS	TONNAGES COLLECTES	KG/AN/HAB.
TOUT VENANT	1 148.66	95.97
DECHETS VERTS	717.23	59.92
FERRAILLE	195.92	16.37
GRAVATS	1 171.88	97.91
CARTONS	171.23	14.30
BOIS	12.44	1.03
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	19.92	1.66
VERRE	28.00	2.34
TOTAUX	3 465.28	289.52

(suite)

Evolution des quantités de matériaux collectés à la Déchetterie



(suite)

VUE GENERALE DES ASPECTS FINANCIERS

EVOLUTION DES DEPENSES DE GESTION DE LA DECHETTERIE (EN EUROS)

DEPENSES	2005	2006	2007
TRANSPORT	74 455.18	77 495.32	93 698.20
TRAITEMENT	93 680.99	103 686.83	135 362.51
GARDIENNAGE	52 427.84	53 074.92	56 891.16
TOTAL	220 564.01	234 257.07	285 951.87
TOTAL À LA TONNE	76.92	82.83	82.52
TOTAL PAR HABITANT	18.43	19.57	23.89

PERSPECTIVES :

L'opération compostage individuel qui démarre vise à diminuer les déchets verts collectés en déchetterie, donc agir sur le coût des déchets verts et, dans le même temps sur le coût global par habitant de la déchetterie.



LES ENCOMBRANTS

De manière générale, on considère comme « encombrant » tout objet ne rentrant pas dans un sac de 120 litres.

La ville de Montdidier procède en interne à la collecte des encombrants de la ville.

Celle des encombrants ruraux à lieu une ou deux fois par an selon les desiderata des conseils municipaux des communes.

C'est Véolia Propreté qui est chargé de la collecte des encombrants ruraux.

Les jours d'enlèvement sont indiqués sur le mémento de l'année et sur le site internet de la communauté de communes.

En 2007 : 36 T 14 ont été collectées pour un coût de 7 078 € 15 supporté uniquement par les communes qui ont fait le choix de cette collecte.

Un certain nombre de déchets sont interdits dans les encombrants (pneumatiques, déchets ménagers spéciaux, plaques de fibrociment, carcasses et moteurs de voitures, encombrants issus des commerce, industrie ou agriculture, les gravats et déchets de démolition, ballons d'eau chaude non vidés, déchets incandescents, déchets verts, les DEEE et tout encombrant qui par son poids ou ses dimensions est incompatible avec les équipements de collecte et la législation du travail).

PERSPECTIVES :

La directive 2002/96/CE du 27.01.2003 et le décret n°2005-829 du 20.07.2005 relatifs aux déchets d'équipement électriques et électroniques interdit désormais la collecte des DEEE dans les encombrants.

Ils devront être repris par les producteurs de ces équipements ou déposés en déchetterie.

LE BOIS DE CHAUFFAGE

La ville de Montdidier a mis à la disposition de la communauté de communes un terrain rue de Piennes pour le dépôt du bois de chauffage collecté en déchetterie. Plutôt que d'être déposé en C.S.D.U., Véolia Propreté va l'acheminer de la déchetterie jusqu'à ce terrain.

Les habitants du territoire peuvent ainsi récupérer le bois pour leur usage personnel et les coûts de transport et traitement sont limités.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Devant le succès inattendu de la première opération de compostage individuel débutée en janvier 2006, (400 composteurs vendus en 6 mois), les élus communautaires ont décidé de lancer une seconde opération avec les mêmes modalités de mise en œuvre que la première.

La communauté de communes compte 12 257 habitants répartis en 4 745 foyers dont 228 en habitat vertical soit 4 517 foyers potentiels.

L'objectif est d'équiper au moins 10 % des foyers sur deux ans (mai 2007 à mai 2009) soit 451 foyers environ.

Deux types de composteurs sont proposés à la population. En bois (300 l – 12 € 00 et 800 l – 19 € 00) et en plastique (600 l – 13 € 00 et 800 l 19 € 00) avec le bio seau à 3 € 00. La société Beauvais Diffusion fournira les 400 composteurs prévus pour l'opération.

L'Ademe, le Conseil Général de la Somme et le Conseil Régional de Picardie participent au financement à hauteur de 63,40 %, les 36.60 % restant étant à la charge de la communauté de communes.

Pour atteindre les objectifs fixés une importante campagne de communication est mise en place. Elle débute en mai avec l'envoi d'une enquête préalable à tous les foyers du territoire, une information dans la presse et la tenue de réunions publiques dans 5 communes. Elle est appuyée aussi par la lettre du compostage distribuée deux fois par an.

PERSPECTIVES :

Le succès de la première opération compostage et les demandes en composteurs non satisfaites ont mis en évidence la nécessité d'une seconde opération. L'objectif est d'agir sur les volumes de déchets verts déposés en déchetterie et les déchets fermentescibles se trouvant dans la poubelle.



LA COMMUNICATION

Pour accompagner la population dans le tri des déchets, la collectivité publie deux fois par an le « journal du tri » et la « lettre du compostage ».

L'éducation environnementale dès le plus jeune âge étant un vecteur de changement des comportements, la communauté de communes a donc poursuivi en 2007 ses actions de sensibilisation en milieu scolaire.

Initié par M. Christophe Triplet, Vice Président à l'environnement, courant 2007, des rencontres ont eu lieu avec la direction et les enseignants du collège Parmentier afin d'organiser, autour d'un projet pédagogique, la poursuite de l'opération « champions du tri » relative à la mise en place du tri sélectif au collège.

Ainsi, début octobre 2007 tous les élèves des classes de 6^{ème} ont été sensibilisés au tri sélectif. A l'issue de cette sensibilisation, les enseignants volontaires pour porter le projet ont formé un atelier dédié à l'opération avec un groupe d'une dizaine d'élèves volontaires.

Lors de la foire agricole de Pâques, le stand de la communauté de communes a eu pour thème « le compostage individuel ».

Annuellement, la communauté de communes provisionne sur son budget primitif un montant de 3 € 05 pour chaque tonne de verre collecté.

Pour 2007, cette somme s'est élevée à 1 511 €. Dès que le montant cumulé sera suffisant des équipements seront achetés et fournis à l'hôpital de Montdidier.

Toutes les actions de communication relatives à la gestion des déchets sont soutenues à 50 % par la société Adelphe avec laquelle la communauté de communes a contractualisé.



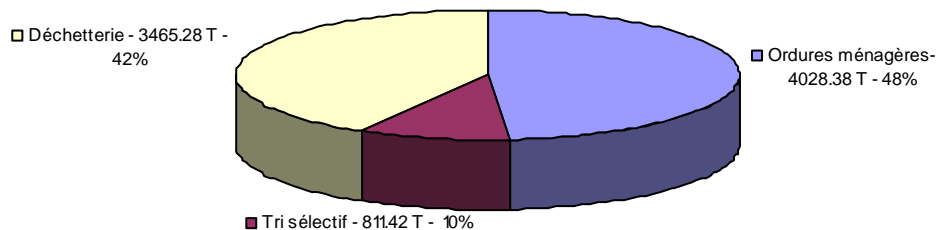
Le tri au collège : opération champions du tri



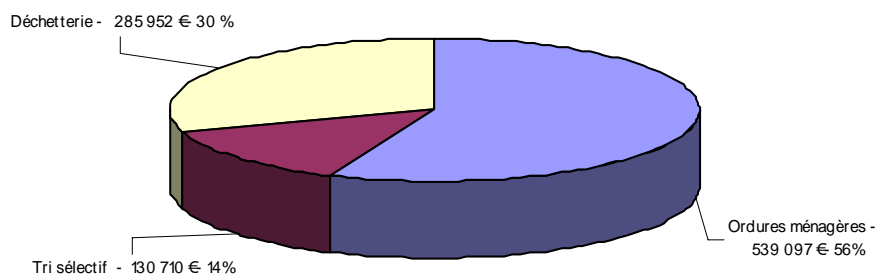
Sensibilisation des classes de 5ème au collège St Vincent de Montdidier

SYNTHÈSE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

REPARTITION DES QUANTITES COLLECTES
PAR TYPE DE DECHETS

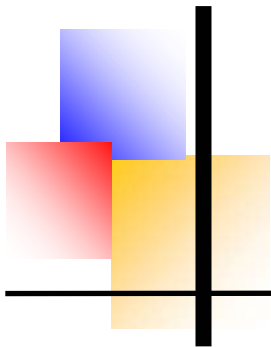


REPARTITION DES COÛTS D'ELIMINATION
PAR TYPE DE DECHETS



COUTS DES DIFFERENTS MODES D'ELIMINATION (collecte et traitement) DES DECHETS POUR 2007

	TONNAGES		COLLECTE		TRAITEMENT		RECETTES	TOTAL		
	GLOBAL	KG/AN/ HABITANT	GLOBAL (€)	EUROS TTC PAR TONNE ET EUROS TTC PAR HABITANT	GLOBAL (€)	EUROS TTC PAR TONNE ET EUROS TTC PAR HABITANT	EUROS	GLOBAL	EUROS TTC PAR TONNE ET EUROS TTC PAR HABITANT	% DU COÛT
ORDURES MÉNAGÈRES	4028.38	336.54	277 282	68.84 23.17	261 815	53.67 21.87	.	539 097	133.84 45.04	62%
TRI SÉLECTIF	771.52	64.46	86 447	106.54 7.22	44 262	54.55 3.70	107 251	23 459	28.90 1.96	3%
DÉCHETTERIE	3465.28	289.52	93 698	27.04 7.83	192 254	55.48 16.06	.	285 952	82.52 23.89	35%
TOTAL	8265.18	693.88	457 427	52.5 36.4	498 331	59.43 41.24	107 251	848 508	99.02 68.71	100%



**RAPPORT ANNUEL SUR
LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE D'ELIMINATION DES
DECHETS MENAGERS (2007)**

Rédaction, conception,
Infographie et impression
Communauté de Communes
Du Canton de Montdidier
Photos René MARY

NOVEMBRE 2008

